

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

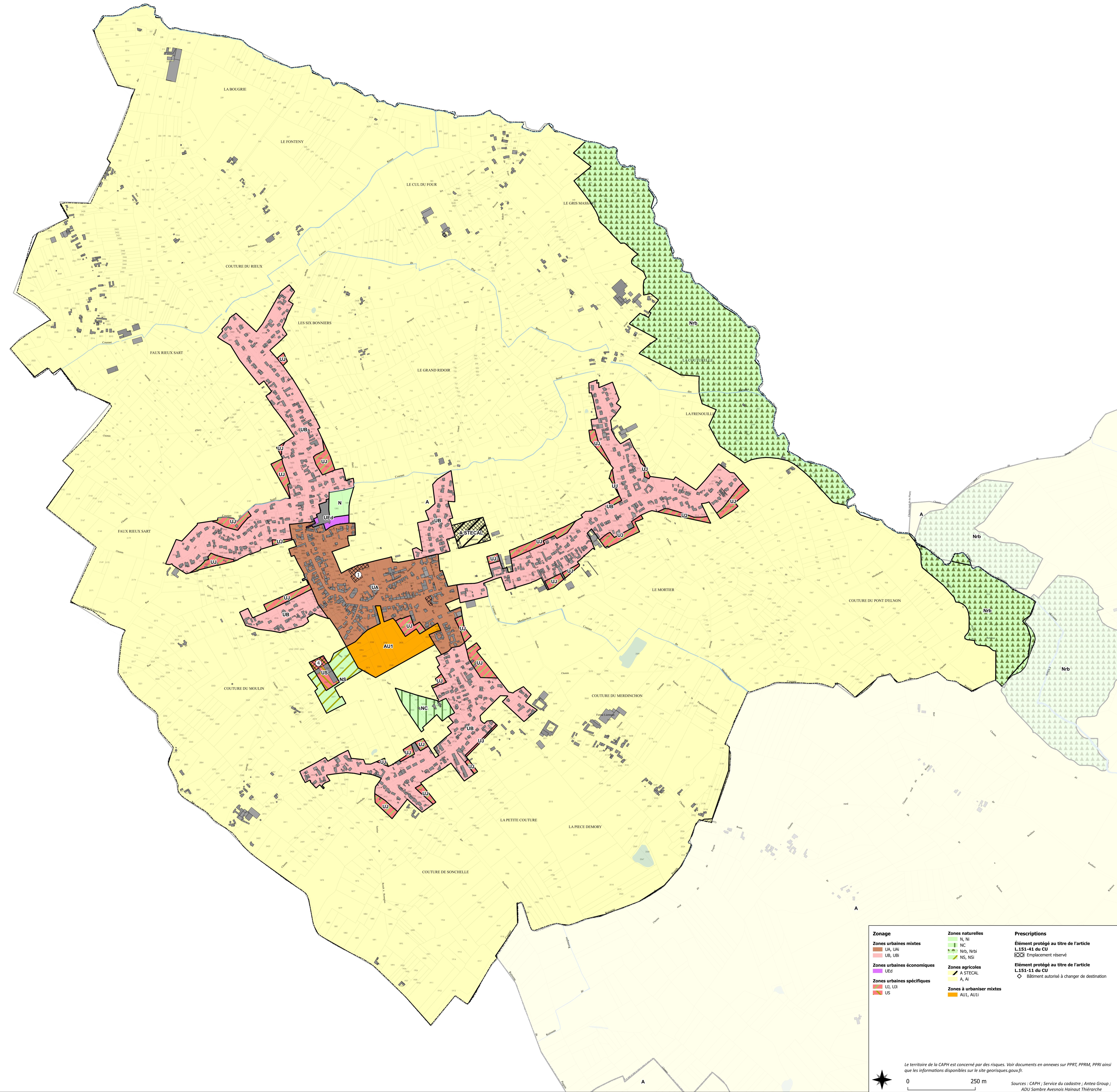
Plan de secteur réglementaire n°02
Brulie-Saint-Amand, Château l'Abbaye, Lécelles, Nivelle, Rumegies,
Thun-Saint-Amand

PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE RUMEGIES

MODIFICATION DE DROIT
COMMUN N°1
APPROUVEE LE 16/12/2024

ÉCHELLE : 1/5000



Zonage	Zones naturelles	Prescriptions
Zones urbaines mixtes	N, Ni	Élément protégé au titre de l'article L.151-41 du CU
UA, UAI	Nrb, Nrl	Emplacement réservé
UB, UBI	NS, NSi	
Zones urbaines économiques		Élément protégé au titre de l'article L.151-11 du CU
Ued		Bâtiment autorisé à changer de destination
Zones urbaines spécifiques		
UJ, UJI		
US		
Zones agricoles	A STECAL	
	A, AI	
Zones à urbaniser mixtes		
AU1, AUJ1		

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexes sur PPRT, PPRM, PPRI ainsi que les informations disponibles sur le site geographies.gouv.fr.

0 250 m Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group ; ADU Sambre Avesnes Hainaut Thiérache